

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

*Sous-direction
de la gestion du personnel*

Bureau du personnel officier

**Arrêté du 9 mai 2018 conférant un grade et un emploi d'officier commissionné
servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense**

NOR : INTJ1812927A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4132-10 ;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2011 modifié fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense au sein de la gendarmerie nationale,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Jean-David Tailhades est recruté au grade de lieutenant-colonel (deuxième échelon – indice brut : 906), en qualité d'officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense pour occuper un emploi d'expert de haut niveau en technologie numérique, au sein du service des technologies et des systèmes d'information de la sécurité intérieure à Issy-les-Moulineaux (92), pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} septembre 2018.

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps des officiers de gendarmerie.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 mai 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation :
*Le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*
H. RENAUD